



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le harcèlement scolaire

Question au Gouvernement n° 4027

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Erwan Balanant.

M. Erwan Balanant. Le 8 mars dernier, Alisha, 14 ans, succombait à la noyade, poussée dans la Seine par deux camarades de classe. Vendredi 14 mai, Marjorie, 17 ans, était tuée à coups de couteau à la suite de rivalités sur les réseaux sociaux. La liste des adolescents décédés à cause de la violence ou du harcèlement ne cesse de s'allonger. Les violences et le harcèlement gangrènent la société : au cours de la scolarité et des études supérieures, au travail, dans les espaces publics, en ligne, sous des formes morales ou sexuelles, ces fléaux sont omniprésents.

Or c'est souvent à l'école, puis sur les réseaux sociaux, que les enfants y sont confrontés pour la première fois. Tolérer la violence en ces lieux, c'est l'ancrer dans le développement des enfants et la cautionner dans la société des prochaines décennies. À l'inverse, prôner dès le plus jeune âge l'empathie et le vivre ensemble permettra aux adultes de demain d'adopter des modes de communication non violente.

Pour apaiser la société, nous devons intervenir dès le plus jeune âge. Les solutions sont nombreuses. Je songe par exemple à la création d'un baromètre du harcèlement et du cyber-harcèlement, qui nous permettrait de disposer de chiffres fiables sur le phénomène. Nous pourrions aussi créer un délit de harcèlement scolaire dans le code pénal, pour poser un interdit clair et précis et favoriser la prise de conscience. Il est également nécessaire de déployer une grande politique publique interministérielle de la jeunesse autour des questions de cyber-harcèlement, de violence et de harcèlement scolaire. Il nous faut aussi accompagner les victimes, mais également les auteurs, qui reproduisent souvent une violence subie, et mettre les réseaux sociaux face à leurs responsabilités : puisque leurs algorithmes propagent la violence, ils doivent en protéger leurs utilisateurs, notamment mineurs, en concertation avec les acteurs publics et associatifs.

Comptez-vous prendre ces propositions en considération afin de protéger la jeunesse de cette violence ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous avez raison d'évoquer ce problème de société mondial,...

M. Pierre Cordier. Merci, Balanant !

M. Jean-Michel Blanquer, ministreque tous les systèmes scolaires connaissent et affrontent. Tous ne le

font pas avec la même efficacité. Adrien Taquet, très mobilisé sur cette question en tant que secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, et moi-même avons longuement étudié les mesures mises en œuvre dans différents pays. Vous l'avez également fait dans le rapport que vous avez remis en octobre et qui, je vous le confirme, a été, est et sera une source d'inspiration des politiques à mener en matière.

Pour être efficace, l'action doit reposer sur plusieurs piliers. D'abord, vous l'avez dit, il convient d'encourager, dès le début de la scolarité, un esprit de fraternité, d'équipe et de coopération, plutôt qu'un état d'esprit individualiste et de violence. Cet objectif englobe l'ensemble des politiques déployées à l'école primaire, même si je n'entrerai évidemment pas dans le détail aujourd'hui. C'est le premier point, car le harcèlement dépend d'une multitude de facteurs.

Ensuite, il faut considérer le harcèlement comme un élément central du climat scolaire. C'est à cette fin que nous avons développé une politique d'évaluation des établissements tenant compte du climat scolaire.

Enfin, il importe de mener une action résolue et directe dans chaque établissement où surviennent des cas de harcèlement scolaire. C'est, là aussi, le sens de la politique que nous menons, en désignant par exemple des ambassadeurs contre le harcèlement dans les établissements. Les résultats montrent que les écoles et établissements qui s'engagent dans cette politique en récoltent les fruits. Nous constatons ainsi que le harcèlement scolaire commence à refluer en France.

En revanche, le cyber-harcèlement ne recule pas. Vous avez raison d'insister, parmi d'autres points, sur la nécessité de lutter contre ce phénomène, qui a donné lieu à tant de tragédies, en France comme ailleurs : nous devons aussi mener une action résolue vis-à-vis des réseaux sociaux. En 2019, à l'issue de la réunion des ministres de l'éducation du G7, présidée par la France, nous avons lancé une coalition internationale sur cette question. Continuons à travailler en ce sens avec les plateformes. Les premiers résultats sont là. Certains acteurs agissent, d'autres non. Nous devons donc progresser sur cette question, avec votre aide et en retenant vos propositions. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)*

Données clés

Auteur : [M. Erwan Balanant](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4027

Rubrique : Harcèlement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 mai 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mai 2021](#)